

## **CH\_VB 86.052 vom 2. Dezember 1986**

Bundesverwaltung, 1986-12-02, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_86.052](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_86.052)

FR: CH\_VB 86.052 du 2 décembre 1986

IT: CH\_VB 86.052 del 2 dicembre 1986

### **Erwägungen**

#### **E. 2**

Vorläufig ist nur die Finanzrechnung positiv. Die Gesamt- rechnung, vergleichbar mit der laufenden Rechnung gemäss neuem Rechnungsmodell, das die meisten Kantone und viele Gemeinden anwenden, ist nach wie vor defizitär, so dass die Verschuldung - wenn auch sehr massig, so doch eigentlich entgegen dem Verfassungsauftrag - weiter wächst.

#### **E. 3**

Die Stabilisierung ist nur vorübergehend. Gegen Ende des Jahrzehnts ist aufgrund bereits gefasster oder in Vorbe- reitung stehender Beschlüsse sowie vor allem aufgrund der strukturellen Probleme des Bundeshaushalts mit neuen Defiziten zu rechnen. Immerhin ist es der Schweiz, im Unter- schied zu anderen Industrieländern, die ebenfalls günstige Rahmenbedingungen kennen, gelungen, wenigstens vor- übergehend das Ruder herumzuwerfen und eine gewisse finanzpolitische Wende herbeizuführen, eine Wende, die unter der Federführung von sozialdemokratischen Finanz- ministern stand, nota bene.

#### **E. 4**

Die Fiskalquote des Bundes ist ebenfalls zu senken, wobei einerseits eine Stabilisierung bei den indirekten Steu- ern mit einer entsprechenden zeitgemässen Anpassung und andererseits gezielte Senkungen bei den direkten Steuern vorgesehen werden sollten. Entsprechende Vorschläge lie- gen vor. Die Fraktion der FdP stimmt den Anträgen zum Budget zu, wie sie von der Kommission vorgeschlagen werden. Sie stimmt auch den Personalanträgen, ebenfalls im Sinne der Kommission zu. Zu den Einzelanträgen möchte ich jetzt nicht Stellung nehmen. M. Coutau: Le groupe libéral a pris connaissance avec satis- faction des intentions d'ensemble du budget 1987. Après les quelques modifications apportées par la Commission des finances, il accordera son soutien à ce budget ainsi qu'aux demandes relatives à l'effectif du personnel. En effet, l'apparition renouvelée d'un excédent de recettes au budget 1987, après des résultats qu'on nous promet largement plus positifs que prévus pour les comptes 1986, ainsi que la révision positive des plans financiers pour 1988 et 1989, reflètent une situation financière nettement corrigée par rapport à la longue suite des déficits enregistrés au cours des années précédentes. Si le découvert du bilan continue à augmenter, il ne le fait que dans des proportions très réduites. Toutefois, son mon- tant reste élevé et doit agir sur nous comme un aiguillon qui nous rappelle en permanence à la discipline financière. De plus, on doit remarquer que les recettes, sans modifika- tion des taux fiscaux et même avec quelques réductions, procurent des montants globaux dont la croissance est supérieure à celle des dépenses. Quant à ces dernières, elles augmentent dans une proportion à peu près analogue à celle du produit intérieur brut. Cela signifie que la part de l'Etat fédéral, dans ce produit intérieur brut, reste stable, comme cela a été le cas depuis une dizaine d'années, malgré l'apparition et le développement d'un certain

nombre de tâches nouvelles. Cette situation n'est certes pas seulement le reflet d'une volonté politique majoritaire qui serait appliquée avec détermination et continuité. Du côté des recettes, la conjoncture économique favorable, en particulier le plein emploi, le développement satisfaisant dans l'ensemble de l'activité des entreprises, notamment dans le secteur bancaire, permettent d'enregistrer des produits abondants. Du côté des dépenses, l'inflation très réduite, la compensation de certaines dépenses anticipées l'an dernier et la baisse des taux d'intérêt ont contribué à une croissance modérée. Il n'en reste pas moins qu'au-delà de ces facteurs plus ou moins providentiels la volonté de maîtriser le gonflement

Budget de la Confédération 1987 1738 N 2 décembre 1986 systématique des charges de la Confédération se fait aujourd'hui nettement sentir. Il convient d'en donner acte au Conseil fédéral et en particulier au chef du Département des finances, M. Stich, qui ont montré qu'ils entendent faire respecter cette discipline avec méthode. Nous constatons que ce n'est pas du jour au lendemain qu'il est possible de corriger l'évolution négative des finances de la Confédération. Il s'agit d'une opération de longue haleine qui, entreprise il y a longtemps, commence maintenant à porter lentement ses fruits. C'est ainsi, par exemple, que les conclusions de l'étude d'efficacité de l'administration sont appliquées et aboutissent à des résultats concrets. C'est l'occasion de dire, d'une part, que l'exercice était nécessaire et possible, notamment à partir de notre décision de plafonner l'effectif du personnel de la Confédération et, d'autre part, que précisément ce personnel lui-même a compris dans quel esprit cette entreprise était lancée. Il a contribué de bonne foi à la conduite rigoureuse de l'opération. Dans d'autres secteurs aussi, le souci d'engager des dépenses avec plus de circonspection traduit des engagements que nous avons pris à l'égard des électeurs. Il faut toutefois, une fois encore, constater la marge de manoeuvre très étroite que nous laissent les innombrables dispositions légales qui engendrent des automatismes de croissance en matière de dépenses. C'est une raison de plus de prêter une attention très sourcilleuse à toute décision que nous prenons tout au long de l'année quant à l'octroi à la Confédération de compétences et, par conséquent, de charges supplémentaires. A cet égard, il est bon de souligner les contradictions d'une partie - parfois majoritaire - de la population qui, d'une part, réclame de l'Etat des prestations plus étendues et plus généreuses mais qui, dans le même cri, s'oppose à toute majoration correspondante de ses impôts. C'est ainsi, par exemple, que s'il a fallu, après le rejet de l'initiative et du contre-projet d'article constitutionnel sur la culture, réduire les dépenses inscrites à ce chapitre dans le budget 1987, par anticipation; mais la Commission des finances a dû aussi se conformer à la décision négative du peuple à l'égard de la révision du régime sucrier et réintroduire 60 millions de dépenses que la Confédération espérait pouvoir économiser à la faveur de cette révision. A propos des automatismes de croissance des dépenses, le groupe libéral a été frappé à nouveau des conséquences de ce phénomène, en particulier dans le secteur agricole. Le Parlement, en l'état actuel de la législation, est pratiquement impuissant devant le gonflement de cette dépense liée à la surabondance des récoltes, pour une bonne partie. A titre symbolique, il soutiendra la réduction minimale d'un des seuls postes, bien modeste, du budget agricole qui permette une modification. Mais il faudra bien s'atteler une bonne fois à la révision de pans entiers de la législation agricole elle-même, tant il est vrai que, dans un pays aussi prospère que la Suisse, il est paradoxal que le consommateur compte sur l'Etat pour payer une partie aussi élevée et croissante des coûts de production nationale de l'alimentation; tant il est paradoxal, aussi, que la surabondance des récoltes creuse des trous excessifs dans les finances fédérales. Il conviendra donc de trouver de nouveaux arbitrages entre les intérêts légitimes, mais divergents, des agriculteurs, des consommateurs et des

contribuables, en tenant compte des contraintes de la défense nationale économique et des échanges commerciaux sur le plan international. L'évolution à moyen terme des dépenses sociales mérite aussi de retenir notre attention. Les décisions politiques prises ces dernières années dans ce secteur vont peser d'un poids d'autant plus lourd à deux égards. D'abord, les augmentations de prestations ont été décidées ou vont l'être prochainement avec des conséquences financières dont on peut se demander si elles sont véritablement proportionnelles aux améliorations effectives qui en résultent pour leurs bénéficiaires. De plus, le produit des recettes spécialement affectées à ces dépenses a tendance à stagner, ce qui provoque des ponctions d'autant plus profondes dans la caisse générale de la Confédération. Mais dans ce domaine social, c'est bien entendu l'évolution démographique à moyen terme qui doit retenir notre attention. Le rapport entre la population active sur qui pose la charge des cotisations et la population inactive qui bénéficie des prestations va en se détériorant. Des déséquilibres graves se produiront avant la fin du siècle. Ils sont inscrits dans les faits. Une solidarité linéaire et sans discernement à l'égard des besoins réels aboutira inévitablement à des surcharges que les cotisants ne voudront plus accepter. Des analyses très rigoureuses devront nous éviter de promettre la lune alors que nous n'aurons pas les moyens de réaliser nos promesses. Car une sécurité sociale ne mérite véritablement son nom que dans la mesure où ses prestations sont solidement financées dans la durée. Des charges plus lourdes nous attendent également dans le secteur des transports publics. Les investissements liés à «RAIL 2000» ainsi que les coûts d'exploitation concomitants absorberont probablement des parts croissantes des disponibilités. Il en sera de même de la protection de l'environnement tout comme de la recherche et de renseignement. C'est dire que, si le budget 1987 et le plan financier qui l'accompagne se présentent sous un jour positif, il n'y a aucunement lieu de se laisser bercer par l'euphorie. Au contraire, les tâches lourdes qui nous attendent exigent une gestion d'autant plus minutieuse des ressources disponibles. De plus, nous devons entamer des corrections législatives adéquates pour remplacer une solidarité aveuglément distributive par une solidarité plus conforme aux besoins réels de la justice sociale conçue au sens le plus large. Quant aux recettes, des modifications plus ou moins profondes s'imposent aussi. Les exigences touchant à l'imposition des couples mariés, à la fiscalité relative à certaines opérations financières, à la double imposition des bénéfices des sociétés, à certains effets pervers de l'impôt sur le chiffre d'affaires doivent entraîner des réductions de charges pour les contribuables. Si dans certains cas, des compensations de recettes devront être envisagées, dans d'autres les allègements tarifaires n'entraîneront pas nécessairement de réductions de recettes. Au contraire, en créant des conditions générales moins dissuasives que le sont certains aspects de la fiscalité actuelle, la Confédération favorisera le maintien de la prospérité du pays et, par conséquent, l'abondance des ressources fiscales malgré les allègements tarifaires. Il ne s'agit pas ici de tomber dans une politique aveuglément «reaganienne» avec les excès qu'elle connaît. Il s'agit de modérer les effets de ce qui est peut-être négatif dans la fiscalité de notre pays. C'est dans cet esprit que le groupe libéral vous invite à approuver le budget 1987 avec les quelques corrections apportées par la Commission des finances. Mme Jaggi: Tout le monde se félicite de ce deuxième - espérons que ce n'est pas le second - budget financier consécutif prévoyant un solde positif. On s'en félicite et on s'en réjouit d'autant plus qu'il y a effectivement de bonnes raisons de prendre au sérieux ces prévisions optimistes à en juger en tout cas par l'évolution observable dans l'exercice en cours, qui semble devoir se terminer par un excédent de recettes, malgré les importants crédits supplémentaires votés en cours d'année, notamment dans le secteur de l'alimentation et de

l'agriculture. Ce sont là des considérations, pour réjouissantes qu'elles soient, moins intéressantes dans la mesure où elles portent sur le court terme, c'est-à-dire sur l'échelle annuelle, une échelle à laquelle - cela a été dit à maintes reprises - la marge de manoeuvre est cruellement étroite. D'où l'intérêt de réflexions et de prévisions qui sortent de ce cadré annuel et qui essaient de viser le plus long terme ou en tout cas le moyen terme, celui par exemple des quatre années des perspectives financières. Sur une telle durée on peut essayer de gouverner, ce qui paraît une prétention irréalisable sur une année prise isolément. Sur quatre ans, on peut

2. Dezember 1986 N 1739 Voranschlag der Eidgenossenschaft 1987 se donner en quelque sorte une certaine distance par rapport à la variable indépendante dont l'évolution des finances fédérales est en grande partie fonction, je veux dire l'évolution économique. Sur quatre ans, on peut prévoir certains taux annuels moyens, et globaux, tant pour la conjoncture économique que pour le budget fédéral. Ainsi, pour la période 1987-1990, le Conseil fédéral a prévu 2 pour cent de croissance annuelle réelle, 2,5 pour cent de taux de renchérissement. Dans l'idée de stabiliser le volume des finances fédérales aux environs de 10 pour cent du produit intérieur brut présumé, le Conseil fédéral avait donné en février dernier la directive de prévoir des augmentations globales de dépenses ne dépassant pas le taux de 4 pour cent. On sait que finalement cette instruction n'a pas été entièrement respectée, puisque c'est à un taux moyen de 4,7 pour cent que s'arrêtent les perspectives financières lesquelles résultent d'années impaires à 2,6 pour cent d'augmentation des dépenses - c'est donc le cas pour 1987 et 1989 - et d'années paires traditionnellement plus fortes, prévues à +8,1 pour cent en 1988 et à +5,8 pour cent en 1990. Il est important à mon avis de souligner ici la fermeté nettement accrue avec laquelle désormais le Conseil fédéral aborde le problème de la planification des finances fédérales. L'exécutif se montre décidé à utiliser avec rigueur l'instrument des taux d'accroissement globaux comme moyen efficace de planification. En raison de son orientation à moyen terme, sur quatre ans, cet instrument est plus utile et plus efficace que la prévision à court terme parce que, en «étendant» la durée de référence, il élargit la marge de manoeuvre. Il ne nous appartient pas, en tant que Parlement, de nous prononcer sur les perspectives financières, nous avons tout au plus la mission, bien modeste, de prendre acte du rapport y relatif qui figure dans les pages bleues du message. Il serait toutefois regrettable de ne pas saisir l'occasion de cette discussion budgétaire pour voir un peu plus loin et pour encourager le Conseil fédéral à poursuivre dans la voie choisie en recourant au système des taux globaux d'accroissement qui, par delà son aspect forfaitaire si l'on veut, présente l'avantage d'augmenter la marge de manoeuvre, seule réserve possible pour le choix de priorités telles que celles préconisées par le Conseil fédéral pour ces prochaines années dans les domaines de la protection de l'environnement, des transports publics, ainsi que de la recherche et de la prévoyance sociale. *Gehen: Ich gratuliere vorerst Herrn Bundesrat Stich zum ungebrochenen Vertrauen, das er in unserem Rat als Finanzchef offensichtlich geniesst; denn nur so ist die schwache Beteiligung an der Eintretensdebatte anständig-gerweise zu erklären. Ich danke Ihnen, Herr Bundesrat, und Ihren Mitarbeitern allen Ernstes für die immer wieder sehr übersichtliche und aufschlussreiche Darstellung des Bundesbudgets. Ich weiss, dass das eine ungeheuer schwere Arbeit ist, und ich stelle fest, dass dieses Budget auch von Nichtspezialisten verstanden wird. Das ist schon etwas. Trotzdem gestatte ich mir einige kritische Anmerkungen. Diese sollen aber die soeben gemachte Wertung in keiner Weise tangieren. Ich bin nicht einverstanden damit, dass der Bundesrat die gegenwärtige Haushaltlage des Bundes schlicht als positiv bezeichnet. Aus meiner Sicht ist sie lediglich weniger schlecht*

als sie seit Ende der sechziger Jahre während rund 15 Jahren war. Der positive Abschluss der Finanzrechnung darf nicht vergessen machen, dass im Gesamtvoranschlag mit einem Reinaufwand von 224 Millionen Franken gerechnet wird. Damit wird die Gesamtverschuldung des Bundes die Grenze von 30 Milliarden Franken nahezu erreichen, wovon rund 25 Milliarden Franken verzinsliche Schulden sein werden. Die Zinsausgaben von weit über einer Milliarde Franken belasten unser Budget unnötig stark, auch wenn die Nettozinslast mit rund 650 Millionen manchem erträglich erscheinen mag. Angesichts der neuen Aufgaben, die sich für den Staat ergeben - ich erinnere an die Konsequenzen des Waldsterbens, des atomaren Unfalls von Tschernobyl und der nicht mehr abbreissenden Kette von Chemieunfällen -, wiederhole ich meine Mahnung von früher, dass es dringend ist, durch Abbau der Staatsschuld an Manövrierfähigkeit zu gewinnen. Die Aussage des Bundesrates, ein in einem konjunkturell besonders günstigen Jahr erzielter Ueberschuss müsse aus der Perspektive der Grössenordnung des gesamten Haushaltes beurteilt werden und dürfe nicht zu finanzpolitischer Sorglosigkeit verleiten, ist vor allem im Zusammenhang mit allen Anträgen, die zu einer Verschlechterung des Budgets führen müssten, voll zu würdigen. Im übrigen dürfen wir nicht vergessen, dass die Einnahmen des Bundes nach wie vor auf keiner gesicherten Basis beruhen. Wir haben nach wie vor immer nur Provisorien, und ich betrachte das in der heutigen Zeit als sehr gefährlich.

Meine zweite Bemerkung: Auf Seite 49 führt der Bundesrat unter dem Titel «Wirkungen des Bundeshaushaltes auf die Wirtschaftsentwicklung» aus: «Mit seiner Aufgabenerfüllung zielt der Bund auf eine Verbesserung der Entwicklungsmöglichkeiten von Wirtschaft und Gesellschaft ab.» Ich vermisse in diesem Zusammenhang einen Hinweis auf das Problem unserer ökologischen Situation. Die Bundesaufgabe kann nicht nur in der Verbesserung der volkswirtschaftlichen Rahmenbedingungen für die Wirtschaft bestehen. Sie besteht auch zumindest in der Sorge um die Erhaltung der ökologischen Rahmenbedingungen, der ökologischen Basis für diese Wirtschaft. Ich sehe in diesem Manko und in der Realität unserer Staatsführung ein bedenkliches Fehlen des Bewusstseins gegenüber den ökologischen Problemen. Es wäre höchste Zeit, dass der Bund bei der Erfüllung seiner Aufgaben auch ganz bewusst auf die Erhaltung der Lebensgrundlagen abzielt. Ich frage mich, was es noch braucht, bis die ökologische Komponente im Aufgabekatalog unseres Staates bewusst aufgeführt wird. Der Bundeshaushalt hat so oder so nicht bloss volkswirtschaftliche, sondern immer auch eminent ökologische Auswirkungen, die dann ihrerseits in einer Rückkoppelung auch wieder wirtschaftliche Auswirkungen haben. Die Oekologie muss also - das wäre meine Bitte, mein Wunsch im Namen der OeFP - im nächsten Budget aufgeführt werden. Ich möchte nächstes Jahr eine, wenn auch nur kurze, Abhandlung sehen. Meine nächste Bemerkung zu den Zolleinnahmen. Der Bundesrat schreibt: «Das Gewichtzollsystem und der weit fortgeschrittene Zollabbau lassen die Zolleinnahmen weit hinter der Wirtschaftsentwicklung zurückbleiben. 1987 findet die letzte Stufe der im Rahmen der Tokyo-Runde beschlossenen Zollsenkungen statt. Dies ist mit einem voraussichtlichen Einnahmefehl von rund zehn Millionen verbunden.» Ich habe schon früher den Ersatz des Gewichtzolls durch den Wertzoll verlangt. Ich kenne die Gründe für die Ablehnung. Ich gestatte mir trotzdem, im Interesse einer Gesundung unserer Bundesfinanzen nochmals die Forderung eines Systemwechsels in den Raum zu stellen. Meine vierte Bemerkung umfasst eine Feststellung und eine Frage: Wir sprechen vom Finanzvoranschlag und vom Gesamtvoranschlag und stellen eine Differenz von über 400 Millionen Franken fest. Die Erklärung ist uns, den Ratsmitgliedern, bekannt. Ich bin jedoch überzeugt, dass viele Bürger diese Erklärung nicht

kennen und den Unterschied zwischen Finanzvoranschlag und Gesamtvoranschlag nicht verstehen. Wäre es also nicht möglich und im Interesse der Durchschaubarkeit besser, die Eidgenössische Versicherungskasse buchhalterisch in den Finanzhaushalt zu integrieren, die Aktivierungen von Investitionsausgaben, die Passivierung von Einnahmen aus Darlehensrückzahlungen sowie selbstverständlich die Amortisationen in einen Voranschlag zu integrieren und lediglich noch vom Voranschlag des Bundes zu sprechen? Zum Schluss gestatte ich mir nochmals ein Wort des Dankes an den Bundesrat. Sie könnten in der heutigen «Neuen

Budget de la Confédération 1987 1740 N 2 décembre 1986 Zürcher Zeitung» lesen, dass das Ministerkomitee des Euro-Parlamentes in Strassburg über die OECD-Konvention für Steuer-sachen genannt Interfipol, einen Entscheid zum zweiten Mal verschoben hat. Damit ist den betroffenen Wirtschaftskreisen Gelegenheit geboten, sich mit den Auswirkungen dieser Konvention im Falle einer Annahme ernsthaft auseinanderzusetzen und sich nicht durch ein *Fait accompli* durch die internationale Gesetzesbürokratie schachmatt setzen zu lassen. Ich danke Ihnen, Herr Bundesrat in aller Form im Namen sicher zahlreicher Mitglieder dieses Rates, die sich wie ich Sorgen machten, dass unsere Regierung mitgeholfen hat, dieses Projekt zumindest einmal zu neuem Ueberdenken zurückzustellen. M. Rebeaud: Il est extrêmement difficile pour les écologistes d'approuver le budget 1987, avec ou sans les modifications proposées par la commission. Ce n'est pas que nous ne reconnaissons pas à l'administration et en particulier à M. Stich, conseiller fédéral, dans l'élaboration de ce budget, les mérites dus, entre autres, à la ténacité et à l'entêtement de notre ministre des finances, mais nous n'avons pas personnellement qualité pour en juger. En revanche, dans l'ordre général des choses, ce budget a, à nos yeux, deux défauts rédhibitoires. Le premier, c'est qu'il ne marque en rien ou en tout cas pas suffisamment les nouvelles priorités qui devront être celles de la politique de l'avenir. Le deuxième, qui recoupe un peu le premier, c'est que tout est fonction, dans les prévisions pour l'avenir, de la croissance économique. Nous faisons un pari sur la croissance. Vous savez que les écologistes - peut-être aurai-je le temps de m'en expliquer plus longuement une autre fois, éventuellement à l'occasion du débat de détail - considèrent que ce pari sur la croissance est à long terme un pari qui sera forcément perdu, si ce n'est pas par notre génération, en tout cas par les générations suivantes. La croissance économique se fonde sur une exploitation toujours plus accentuée des ressources limitées de notre pays et de la planète tout entière. Vouloir construire un ordre social et vouloir faire des projets d'avenir à long terme sur la croissance économique, c'est programmer le suicide de nos sociétés. Voilà pourquoi nous avons une réserve fondamentale à l'égard de la philosophie même qui sous-tend ce budget comme d'ailleurs tous ceux qui le précédaient. Quant aux priorités à moyen terme, il eût été possible, me semble-t-il, même dans la déclaration d'intention qui précède les chiffres du budget, de donner des indications concernant les dépenses que nous devons faire de manière de plus en plus lourde en faveur de la protection de l'environnement. Il eût été sage de prévoir aussi que d'ici quelques années, nous n'oserons plus dépenser les millions que nous dépensons et que nous avons l'intention de dépenser pour les constructions routières - mais nous en reparlerons dans les années qui viennent. Pour terminer, je préciserai que si nous sommes d'avis qu'une gestion rigoureuse des biens publics est nécessaire, nous ne sommes pas d'accord - étant très réticents face aux perspectives de croissance de l'économie - de priver l'Etat fédéral des ressources minimales auxquelles aujourd'hui la constitution lui donne droit. M. Stucky et M. Coutau tout à l'heure se sont défendus de faire du «reaganisme». Et pourtant, leur proposition d'alléger les charges

fiscales qui frappent les activités des banques, c'est du «reaganisme». Bien sûr, Messieurs Coutau et Stucky, je ne vous soupçonne pas de faire du «reaganisme» au sens où vous vendriez des armes à l'Iran, je vous soupçonne de faire du «reaganisme» parce que, par cette position, vous adoptez exactement la même philosophie que celle qui est en train de donner des résultats probablement désastreux au niveau des Etats-Unis, et certainement désastreux sur le plan de la planète. Voilà pourquoi nous tenons à ce que l'Etat fédéral conserve ses ressources actuelles, y compris par les impôts que la constitution actuelle lui permet de percevoir sur les opérations bancaires. En revanche, nous aimerions, dès cette année et d'autant plus fortement dans les années qui viennent, que les priorités de la nouvelle politique que nous impose la dégradation sensible de notre environnement soient marquées dans le budget et qu'elles soient liées aux décisions politiques que nous devons encore prendre.

Reich: Diese Budgetdebatte steht unter einem zweifachen Zeichen. Das Erfreuliche ist das Blumenmeer, das sich zu Füßen des Herrn Finanzminister ausgebreitet hat. Man kann hier Herrn Bundesrat Stich nur zurufen: «Gemessen Sie es, der nächste Regen kommt bestimmt!» Das andere ist eine doch durchgehende Skepsis auch angesichts dieses guten Budgets und der verbesserten Aussichten für die Jahre 1988/89; die Skepsis, die im Ausruf von Herrn Keller gegipfelt hat, von einer Sanierung der Bundesfinanzen könne keine Rede sein. Man muss sich nun sofort fragen, was eigentlich «Sanierung der Bundesfinanzen» heissen soll. Wir haben davon auszugehen, dass der Bundeshaushalt konstitutiv labil ist, und zwar wesentlich labiler als kantonale Finanzhaushalte. Er ist es in doppeltem Sinn: auf der Einnahmenseite sind die wichtigsten Quellen konjunkturabhängig; sie können also von einem Monat auf den anderen sensibel reagieren und damit jede Planung und Budgetierung über den Haufen werfen; auf der anderen Seite gibt es uns, das Parlament, das allein in den Jahren 1983 bis 1985 bei Vorlagen des Bundesrates gegen eine halbe Milliarde aufgeladen hat und jetzt, in der Budgetbehandlung, auch wieder aus der Gunst oder Ungunst der Stunde heraus budgetpolitische Hüftschüsse anzubringen sucht im Zeichen einer veränderten Prioritätensetzung, die wahrscheinlich doch etwas vorsichtiger vorgenommen werden müsste, als sie sich jetzt abzeichnet. Was ist unter diesen Umständen zu tun? Wir sollten uns von der Fixation einer definitiven Finanzordnung lösen. Unsere Finanzordnung wird nie definitiv werden, auch dann nicht, wenn wir ab 1995 keine Befristung und auch keine Sätze mehr in der Verfassung haben. Der Bundeshaushalt ist und bleibt labil; wir haben dafür zu sorgen, dass unsere Instrumente effizient sind und dass die finanzpolitische Disziplin einigermassen erhalten bleibt. Wir haben Pendenzen, die vielleicht auf dem Hintergrund des gegenwärtig aufgehellten Horizontes besser zu bewältigen sind, als es sonst der Fall gewesen wäre; wir haben vor allem die Wust zu reformieren - so oder so -; wir haben die Revision der direkten Bundessteuer auf vernünftige Art über die Bühne zu bringen. Wir haben aber auch noch andere Pendenzen: Das Subventionsgesetz steht vor der Tür, dem zwar im Rahmen des Vernehmlassungsverfahrens bereits wesentliche Zähne gezogen worden sind, bei dem das Parlament aber die Kraft und den Mut aufbringen müsste, diese Zähne wieder einzusetzen und das Subventionsgesetz wieder zu dem zu machen, was es eigentlich nach der Absicht des Bundesrates und auch des Parlamentes hätte werden sollen, nämlich ein Instrument, um wieder etwas vormehrt Struktur und Vernunft in die ganze Subventionspolitik hineinzubringen. Wir haben auch die Möglichkeit, im Rahmen der sich nun doch anbahnenden Modifizierung des Rechnungsmodelles die Qualität im Sinne eines Führungsinstrumentes zu verbessern. Das ist eine Aufgabe, die weder beim Bundesrat noch beim Parlament besondere Lustgefühle ausgelöst hat. Aber ich glaube, auch hier liegt noch einiges drin. Das sind die Vorgaben, auf

die sich das Parlament jetzt zu konzentrieren hat. Die Verantwortung wird dabei vor allem bei den Bundesratsparteien liegen, die in nächster Zeit die verdammte Pflicht und Schuldigkeit haben, aus der Patt- Situation im steuerlichen Sektor herauszuführen. Hier wird die Beratung dieses Geschäftes unterbrochen Le débat sur cet objet est interrompu  
Schluss der Sitzung um 13.05 Uhr La séance est levée à 13 h 05

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Voranschlag der Eidgenossenschaft 1987 Budget de la Confédération 1987 In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1986 Année Anno Band V Volume Volume Session Wintersession Session Session d'hiver Sessione Sessione invernale Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 02 Séance Seduta Geschäftsnummer 86.052 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 02.12.1986 - 08:30 Date Data Seite 1729-1740 Page Pagina Ref. No 20 014 972 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.